

M. P. PIEREUSE  
Directeur de la Direction des  
Monuments et des Sites -AATL  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : GCR/2040-0195  
N/Réf. : GM/BXL2.443/s.512  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Théâtre royal de la Monnaie. Plan directeur. Avis de principe de la CRMS.**

*Dossier traité par M. G. Conde-Reis*

En réponse à votre lettre du 12/12/2011 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 14 décembre 2011, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande de principe porte sur le Masterplan qui doit définir les axes directeurs de l'évolution du Théâtre de la Monnaie dans les années à venir. Ce plan a fait l'objet d'une présentation devant les représentants de la CRMS et de la DMS en avril 2011.

Le Masterplan concerne différents bâtiments occupés par l'Opéra, à savoir :

- le Théâtre royal de la Monnaie, classé pour ses façades, toiture et, à l'intérieur, pour le hall d'entrée, les escaliers d'honneur, le grand foyer, le salon royal, le vestiaire, la salle de spectacle et les espaces de circulation y donnant accès ;
- l'immeuble situé au n°23 de la rue Léopold (non classé),
- les anciens magasins Vanderborgh situés rue de L'Ecuyer et rue du Fossé aux Loups (non classés).

Il comprend, entre autre, une étude historique, une analyse de la situation existante, la description des axes directeurs du plan ainsi que des interventions architecturales et travaux de restauration à prévoir dans les années à venir.

Le champ d'application du Masterplan est très vaste et porte sur de nombreux aspects, allant d'interventions lourdes sur le Théâtre de la Monnaie et sur les autres bâtiments jusqu'à la

restauration de certains décors. Les différents objectifs du Masterplan ont été regroupés selon 4 axes, à savoir :

1. l'ouverture du Théâtre à la ville, au public et aux artistes ;
2. l'adaptation des moyens de production pour une meilleure qualité des spectacles ;
3. la gestion économique des biens et des énergies ;
4. la sécurité des personnes et des biens.

La CRMS se réjouit de l'initiative d'élaborer un Masterplan pour la gestion, la rénovation et la restauration des bâtiments occupés par le Théâtre royal de la Monnaie. Ce document constitue, en effet, un instrument indispensable pour assurer une approche globale et pour gérer des travaux aussi complexes et variés, s'étalant sur plusieurs années. Elle félicite la Régie des Bâtiments, la Direction de la Monnaie et Beliris d'avoir entrepris cette démarche commune, ainsi que les auteurs de projet pour la qualité générale de leur travail.

A ce stade de l'étude, la Commission approuve la démarche générale. Elle formule toutefois une série de remarques et de réserves. Elle attire l'attention sur le fait que la plupart des options énoncées dans le Masterplan se trouvent encore au stade de l'avant-projet. Elles devront être vérifiées et évaluées sur base d'études préalables approfondies qui confirmeraient ou non leur pertinence.

Pour ce qui concerne les 4 axes directeurs, la Commission formule les remarques, questions et recommandations suivantes. Dans un souci de compréhension, elles suivent l'ordre de la table de matière du Masterplan. Les remarques énumérées ci-dessous ne sont donc pas citées en fonction de l'ampleur des interventions ou de l'importance de leur impact sur le bâti existant.

## **AXE 1 : OUVERTURE DU THEATRE A LA VILLE, AU PUBLIC, AUX ARTISTES**

### **A. Ouverture à la Ville**

Cette partie du Masterplan concerne essentiellement les façades classées du Théâtre de la Monnaie. Elle porte, d'une part, sur leur restauration (retour à la teinte d'origine du revêtement extérieur, restauration de la corniche, entretien et restauration des châssis avec remplacement du double vitrage des châssis récents des années '80 par un vitrage performant) et, d'autre part, sur une série d'interventions destinées à rendre le bâtiment plus visible dans la ville.

Pour ce qui concerne la **restauration des façades** à proprement parler, la CRMS encourage le retour à la finition correspondant à la phase de référence « Poelaert ». Des études stratigraphiques déjà réalisées montrent, en effet, que les façades avaient à cette époque une teinte plus ocrée – « pierre de France ». L'étude doit cependant encore être poursuivie sur ce point, par exemple pour ce qui concerne la finition des colonnes (est-ce que celles-ci présentaient une teinte différente de celle des parements ?). Des essais doivent, par ailleurs, être effectués pour vérifier la possibilité d'enlever la couche de peinture imperméable (« keritex ») qui a été appliquée dans les années 1980 sur les façades, y compris sur le fronton sculpté, et qui pourrait occasionner des dégradations aux pierres de parement.

La Commission encourage aussi la restauration de tous les châssis anciens qui ont été préservés (avec maintien du simple vitrage), notamment ceux du grand foyer qui semblent remonter à la phase Poelaert. Un inventaire précis de ces châssis, indiquant leur état de conservation et les mesures nécessaires pour les remettre en état, devra être dressé. En outre, ils devront faire l'objet de sondages stratigraphiques afin de documenter, dans la mesure du possible, leur finition d'origine.

Pour ce qui concerne les châssis plus récents (années '80), l'impact du remplacement du double vitrage existant par un double vitrage plus performant doit encore être vérifié (éviter que les

châssis soient plus isolant que les murs de façade). On veillera également à la teinte des nouveaux vitrages (éviter un aspect bleuâtre ou réfléchissant).

Pour ce qui concerne **la signalisation du bâtiment dans la Ville**, la CRMS ne s'oppose pas au principe d'une plus grande ouverture du bâtiment sur son environnement et d'une meilleure communication avec le public. Toutefois, elle constate que les mesures qui sont proposées auraient un impact important sur le bâtiment. Il s'agit notamment de :

- l'ouverture en journée et lors des représentations de l'ensemble des portes anciennes donnant sur les espaces accessibles au public et sur l'entrée des artistes, tout en les doublant de nouvelles doubles portes vitrées laissant entrevoir les espaces intérieurs ;
- l'application sur les faces intérieures de ces portes de panneaux destinés à recevoir une signalétique et des informations sur les activités de l'Opéra ;
- le placement de 2 grands calicots sur les 2 travées latérales aveugles de la façade principale ;
- le placement de 10 affiches sur l'ensemble des façades pour signaler les spectacles en cours ;
- l'utilisation des cadres moulurés existants dans le porche pour implanter des vitrines annonçant le détail du programme annuel et donner des informations sur la création du spectacle en cours ;
- la mise en lumière du bâtiment.

De manière générale, la Commission estime que les interventions qui sont sensées augmenter la lisibilité du bâtiment dans la ville ne peuvent pas entraver la lisibilité de l'architecture néoclassique qui le caractérise. Or, prises ensembles, les interventions énumérées ci-dessus entrent en concurrence avec la mise en valeur des façades classées. La CRMS estime, dès lors, qu'il y a lieu de les revoir à la baisse. Elle ne s'oppose pas au principe de l'ouverture des portes en journée mais demande une étude précise des portes existantes ainsi que de la relation extérieur/intérieur et des adaptations nécessitées par les réorganisations intérieures qui sont prévues. Elle demande également de pousser plus loin la réflexion sur l'étendue de cette intervention (est-il, par exemple, indispensable de l'étendre aux portes de la partie « artistes » ?) ainsi qu'à la gestion de l'ouverture/fermeture quotidienne des portes.

La CRMS n'est pas favorable à l'application de panneaux colorés sur la face intérieure des portes. Ces éléments seraient contradictoires avec les caractéristiques néoclassiques du bâtiment et seraient visibles de l'intérieur, derrière les parties vitrées des portes, lorsque celles-ci seraient fermées. Elle demande, dès lors, de revoir ce point en vue de diminuer son impact sur les façades (signalétique plus discrète, s'intégrant dans l'architecture).

Pour ce qui concerne les autres éléments de signalisation, la Commission s'oppose au placement de deux grands calicots sur la façade principale (travées latérales aveugles du portique). Outre le fait que ces éléments perturberaient la lecture de la façade, ils s'avèrent relativement peu utiles car ils auraient une visibilité réduite depuis la place.

Afin de diminuer les différents dispositifs de signalisation sur le Théâtre même, la CRMS suggère d'explorer la possibilité de déporter une partie de la signalisation et de la communication sur la place même, par exemple sous forme d'un panneau dynamique informatisé implanté à un endroit approprié de la place de la Monnaie.

Le Masterplan comprend aussi une proposition de **mise en lumière** du Théâtre de la Monnaie. De manière générale, la CRMS estime que ces propositions sont prématurées au stade actuel du dossier. Ce volet devrait, par ailleurs, être mis en relation avec le plan lumière de la Ville de Bruxelles qui est actuellement en cours d'étude.

En tout état de cause, la Commission plaide pour une grande sobriété pour ce qui concerne la mise en lumière éventuelle du bâtiment. Celle-ci devrait avoir comme principal objectif de souligner ses caractéristiques architecturales. L'impact des différents appareils et de leur fixation devrait également être soigneusement renseignés. Enfin, l'utilisation d'éclairages événementiels en couleur semble peu adéquate. Des essais in situ devront permettre d'évaluer précisément le projet.

Dans ce cadre, la CRMS demande également de mieux documenter l'éclairage qui a existé dans le passé pour s'en inspirer éventuellement (sur les photos anciennes, on voit, par exemple, deux réverbères de part et d'autre du portique (dont les socles existent toujours) et des lampes suspendues entre les colonnes sous le portique).

## **B. Ouverture au public (et aux artistes)**

Ce volet porte sur la restauration et/ou le réaménagement de plusieurs espaces du Théâtre, la réorganisation et le déplacement de certaines fonctions (au sein du Théâtre et dans les autres bâtiments), la création de nouvelles circulations verticales (2<sup>e</sup> ascenseur pour personnes) ainsi que le renouvellement du système HVAC de la salle de spectacle.

### Déplacement de certaines fonctions

La Commission approuve, dans les grandes lignes, les propositions qui sont faites pour **déplacer certaines fonctions au sein du Théâtre** et qui améliorent son fonctionnement, à savoir l'inversion du bar et du disquaire, le déplacement de l'entrée des artistes de la rue Léopold vers la rue de la Reine et l'installation d'une 2<sup>e</sup> billetterie (côté rue de la Reine).

La CRMS ne s'oppose pas à **l'installation d'un deuxième ascenseur pour personnes** en symétrie avec l'ascenseur qui a déjà été aménagé dans les années '80. L'impact sur le bâtiment au niveau de la stabilité doit cependant encore être analysé et les détails fournis.

En revanche, la Commission s'interroge sur la **pertinence de transformer l'actuelle salle des chœurs en salle de réception** (« VIP ») : cette nouvelle affectation nécessiterait l'installation d'un second nouvel ascenseur entre le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> étage. Elle demande de poursuivre la réflexion sur l'utilisation adéquate de cet espace de manière à éviter au maximum la superposition de transformations lourdes.

La proposition de réaffectation de l'ancienne salle des chœurs en salle de réception irait de pair avec **l'aménagement d'une nouvelle salle des chœurs dans les anciens magasins Vanderborght** (Dexia Art Center) au niveau +6. Si l'aménagement de cet étage des magasins Vanderborght dans un objectif améliorer le fonctionnement de la Monnaie ne pose pas de problèmes en soi, la CRMS estime qu'il doit être reconsidéré en fonction de la remarque précédente sur l'affectation de l'ancienne salle des chœurs.

La Commission ne peut pas souscrire au surhaussement des anciens magasins Vanderborght (côté rue de l'Ecuyer) pour aménager une nouvelle salle de danse (marquée comme optionnelle dans le Masterplan). Ce surhaussement aurait un impact négatif sur le puits de lumière qui constitue l'événement architectural le plus spectaculaire de ce bâtiment. Il aurait aussi des conséquences défavorables sur la scénographie urbaine : le bâtiment situé dans le coude de la rue constitue le fond de perspective de la rue d'Arenberg depuis le boulevard De Berlaimont.

La création d'une nouvelle réserve de costumes sur la partie centrale du bâtiment Vanderborght (niveau +7 et +8) ne soulève pas de remarques particulières de la part de la CRMS.

### Réaménagement du hall d'entrée et de vestiaires

Le Masterplan prévoit de réaménager quelque peu le hall d'entrée (enlèvement des colonnes striées dues à Charles Vandenhove) et, de manière plus importante, les vestiaires.

Pour ce qui concerne **les colonnes de Charles Vandenhove**, la Commission ne peut pas souscrire à leur enlèvement pour améliorer le passage intérieur entre le bar et le shop ou pour augmenter la lisibilité des portes y donnant accès depuis le hall. Elle estime que ces éléments participent de la

décoration existante du hall et sont représentatifs d'une phase importante de la transformation du bâtiment. Il convient donc de les maintenir.

**Le réaménagement des vestiaires** comprend à la fois des éléments intéressants et des points qui soulèvent des questions. Selon la Commission, une meilleure gestion des flux « entrant » et « sortant » dans cet espace devrait effectivement constituer l'objectif principal d'un réaménagement. Toutefois, cette amélioration semble possible sans pour autant enlever les comptoirs arrondis et les garde-corps existants. Il s'agit d'éléments remontant à 1912 (époque Bordiau) qui ne sont pas dénué d'intérêt. Ils structurent l'espace et jouent un rôle fonctionnel dans le vestiaire (protection par les garde-corps des personnes qui attendent aux petits comptoirs). La CRMS préconise, dès lors, de les maintenir. La « pression » des flux entrants et sortants pourrait déjà être mieux gérée en ouvrant l'ensemble des portes entre le hall d'entrée et les vestiaires et en dirigeant le public sortant vers les portes latérales (comme proposé). L'optimisation de l'utilisation de l'espace situé sous le parterre pour ranger les vêtements ainsi que pour aménager de nouveaux sanitaires ne soulève pas de remarques.

#### Restauration du grand foyer et des escaliers d'honneurs

Pour les **cages d'escaliers d'honneur**, qui ont été peints en blanc et gris dans la foulée des travaux de rénovation des années 1980 (ou antérieurement) le Masterplan mentionne la possibilité de retrouver la richesse des décors d'origine (époque Poelaert) ainsi que la restauration des toiles d'Emile Fabry (réalisées entre 1907 et 1933). La Commission encourage ces démarches, qui constitueraient certainement une plus-value par rapport à la situation existante - pour autant que les études préalables et les sondages stratigraphiques (qui doivent encore être entamés) permettent de procéder à une restitution fidèle de la polychromie. Le choix du revêtement de sol des escaliers devrait également être intégré dans cette réflexion et être cohérente avec la phase de référence. Il serait, par ailleurs, intéressant, de poursuivre cette démarche dans les espaces de circulation situés autour de la grande salle de spectacle. Ces dégagements, qui sont actuellement peints en blanc, étaient à l'origine probablement peints dans des teintes plus sombres, pour contraster avec l'ambiance « festive » de la salle.

Le **foyer** est un des seules espaces de la Monnaie dont l'état d'origine (phase Poelaert) a été conservé de manière quasi intacte. L'intention de restaurer soigneusement cet espace est, dès lors, très positive. La CRMS encourage aussi la remise en valeur des fenêtres intérieures du foyer qui donnent une vue plongeante sur les cages d'escalier d'honneur. La restitution de la polychromie des cages d'escalier constituerait d'ailleurs aussi une plus value pour cette intervention. Les études préalables nécessaires pour mener la restauration du foyer dans les règles de l'art doivent encore être effectuées.

La question la plus délicate liée à la remise en valeur du foyer est **l'aménagement de nouveaux comptoirs de bar**, nécessaires pour servir le public durant les entractes. Si l'enlèvement des comptoirs actuels peu valorisants est positif, l'étude sur l'aspect les nouveaux comptoirs, qui seraient implantés dans les 4 angles, doit être poursuivie afin de diminuer au maximum leur impact sur le foyer et sur les décors existants. Dans ce cadre, les interventions nécessaires pour amener les techniques nécessaires pour le fonctionnement des bars devront également être mieux documentées.

Le Masterplan comprend quelques propositions pour **améliorer l'isolation acoustique du foyer** et pour diminuer la gêne qu'il constitue pour la grande salle lors des spectacles. Il propose notamment d'intervenir sur les portes du foyer (remplacement du simple vitrage des portes en bois par un vitrage feuilleté et doublage les portes métalliques par un contre-châssis). Le principe d'améliorer l'acoustique est évident, mais les interventions sont trop peu documentées au stade actuel du dossier pour permettre à la Commission de se prononcer en toute connaissance de cause (détails à fournir).

## Interventions sur la salle de spectacle

Le principal objectif développé dans le Masterplan pour la salle de spectacle concerne **sa ventilation** qui serait aujourd'hui peu satisfaisante et pas à même d'atteindre le niveau de confort souhaité. Dans le système HVAC actuel l'air est pulsé via la coupole et extraite via des grilles latérales, au niveau inférieur. Les loges et balcons ne sont quant à eux que très peu ventilés. Le Masterplan propose de remplacer ce système par un nouveau système qui pulse l'air au niveau inférieur et l'extrait via la coupole. Ce système semblerait plus performant et plus satisfaisant au niveau du confort mais nécessiterait des travaux très importants, à savoir le remplacement complet du plancher du parterre, le démontage des faux-plafonds des loges et balcons et la réalisation de percements divers pour le passage des canalisations. La réalisation du nouveau système irait, par ailleurs, de pair avec le renouvellement des sièges et l'intégration de nouvelles grilles de pulsion d'air.

Au stade actuel de l'étude, la Commission estime que les travaux nécessaires pour renouveler le système HVAC de la salle sont très lourds et qu'ils risquent d'avoir un impact défavorable sur la salle, notamment sur les décors qui ont fait l'objet d'une restauration minutieuse durant les cinq dernières années. Dès lors, la Commission demande de poursuivre l'étude sur ce point afin de diminuer, là où c'est possible, l'ampleur des travaux et leur impact sur la salle. Avant toute chose, elle demande de mieux documenter le système et les conduits existants et d'étudier comment ceux-ci peuvent être récupérés au maximum. En aucun cas, le placement de nouvelles gaines ne pourra porter atteinte aux décors existants. Le souhait d'atteindre un confort optimal dans la salle doit être mis en regard de l'objectif de remise en valeur de cet espace monumental classé. Il s'agira peut-être d'améliorer autant que faire se peut les conditions existantes.

La question du **remplacement des sièges** est abordée dans le Masterplan sous différents angles de vue. Elle est à la fois liée à la proposition de mettre en œuvre un nouveau système de ventilation, et à la volonté de rendre les sièges amovibles pour permettre une plus grande flexibilité dans l'utilisation de la salle (en particulier pour permettre les enregistrements). Pour répondre à ces questions, on propose de remplacer la totalité des sièges par des sièges présentant un aspect identique à ceux qui existent. Au stade actuel de l'étude, cette proposition semble prématurée à la Commission. En effet, l'intervention sur les sièges devrait aussi être mise en relation avec la question de l'amélioration de l'acoustique dans la salle : le garnissage (sièges, revêtement du sol et des murs, tentures, etc.etc.) peut, en effet, jouer un rôle très important dans ce domaine. En outre, la CRMS s'interroge sur l'utilité de rendre la totalité des sièges amovibles et elle demande de poursuivre l'étude sur ce point en prenant en compte l'ensemble des aspects qui y sont liés.

Pour ce qui concerne **l'amélioration de l'acoustique** de la salle, le Masterplan prévoit une intervention sur les portes donnant accès aux loges et aux balcons. La Commission estime que la proposition de fixer un panneau acoustique sur la face intérieure des portes anciennes est peu satisfaisante et risque de banaliser ces éléments. Elle demande de poursuivre l'étude sur ce point et de l'intégrer à la réflexion plus générale sur le garnissage. Elle préconise également de consulter pour ce point un bureau spécialisé en acoustique.

## **AXE 2 : ADAPTATION DES MOYENS DE PRODUCTION POUR UNE MEILLEURE QUALITE DES SPECTACLES**

La principale intervention prévue dans le cadre de l'axe 2 est la **révision complète du système de manutention des décors**. Actuellement, tous les décors (qu'ils soient produits par les ateliers de la Monnaie ou qu'ils viennent d'ailleurs) doivent être chargés sur un camion, au quai de déchargement de la rue du Fossé aux Loups, avant d'être déchargés en plein air devant la baie d'accès au monte-décors située dans la façade latérale du Théâtre, rue des Princes. Il s'agit d'une gestion compliquée qui comporte des risques pour la bonne conservation des décors et qui

nécessite un investissement important en termes de temps de travail et de main d'œuvre. Pour remédier à ce problème, le Masterplan propose de réaliser un nouveau système dans lequel les décors seraient transportés via un tunnel souterrain reliant les ateliers de décors de la rue du Fossé aux Loups au Théâtre. Les travaux nécessaires pour réaliser ce nouveau « chemin » des décors sont :

- la création d'un monte-camions dans les ateliers Vanderborgh (côté Fossé aux Loups) ;
- la création d'une liaison entre les caves des ateliers et celles de l'administration (bâtiment de la rue Léopold) qui doivent être approfondies ;
- le percement d'un tunnel sous la rue Léopold;
- le percement, au niveau des caves, des façades (maçonneries) de la Monnaie (angle rue Léopold et rue des Princes) et des façades de l'immeuble situé au n°23 de la rue Léopold;
- la démolition d'un escalier de service du théâtre (escalier non classé appartement à la phase Poelaert) pour le placement d'un nouveau monte-décors ainsi que la construction d'un nouvel escalier;
- l'agrandissement d'une baie existante au 1<sup>e</sup> étage pour donner accès à la scène.

De manière générale, la Commission constate que la réalisation du nouveau système de manutention des décors nécessite des travaux très lourds et très coûteux. En outre, ces travaux comporteraient des risques réels pour la stabilité du monument, dont l'angle devrait être repris en sous-œuvre.

Au stade actuel de l'étude, la Commission ne fait pas l'impasse sur la réalisation d'un nouveau système de manutention des décors via un passage souterrain, mais elle formule toutefois une série de questions et remarques à ce sujet.

- Une étude devra être menée par un bureau technique de scénographie indépendant, confirmant la nécessité de ces travaux en termes de gestion des plannings au quotidien mais aussi de budget global (3.080.062 euros sont prévus). Actuellement les décors se transportent par camion extérieur. Le gain en termes de main d'œuvre de chargement et déchargement, compense-t-elle l'investissement ?

- Il est évident qu'une étude de stabilité poussée doit être menée prouvant que les travaux ne compromettent pas la stabilité des différents bâtiments concernés et, en particulier, du Théâtre de la Monnaie. En effet, le projet prévoit d'intervenir précisément sur l'angle, ce qui constitue un risque supplémentaire à ce sujet. L'édifice est construit sur un mauvais sol et a été fondé sur des pieux en bois. Toutefois, il semble que l'angle concerné (rue des Princes/rue Léopold) aurait déjà fait l'objet de travaux de renforcement à l'aide d'un fonçage de pieux. L'étude doit être poursuivie sur ce point (sondages).

Considérant que l'angle du bâtiment concerné par l'intervention a déjà été fragilisé et a subi des travaux de renforcement au niveau des fondations, ne serait-il pas possible de revoir le projet de tunnel souterrain de façon à ne pas devoir reprendre en sous-œuvre cette partie du bâtiment ? Ne peut-on trouver une solution pour faire aboutir le tunnel autrement au niveau des sous-sols du Théâtre (parallèlement à la façade de la rue des Princes, par exemple)?

- Tels que conçus actuellement, le projet nécessiterait de couper les poutres de la dalle entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>e</sup> étage des ateliers Vanderborgh afin de trouver une hauteur suffisante pour faire entrer les camions dans le monte-camions à l'intérieur du bâtiment. La CRMS déconseille fermement cette intervention. Ne peut-on éviter ces travaux lourds qui risquent de mettre en péril la stabilité de l'immeuble, en retravaillant le niveau du trottoir ?

- La liaison souterraine entre les ateliers et le bâtiment administratif semble passer par une zone sensible du point de vue archéologique. Un tronçon de la première enceinte (classée) se situe, en effet, à peu près à cet endroit. Ces vestiges doivent être précisément localisés et devront être préservés.

- La question de la circulation et surtout du stationnement dans la rue du Fossé aux Loups afin de permettre les manœuvres des les camions puissent manœuvrer pour entrer dans les ateliers doit être résolue. Cette problématique a-t-elle déjà fait l'objet de discussions avec la Ville de Bruxelles ?

L'axe 2 prévoit également des interventions très lourdes sur la scène existante, à savoir le remplacement de la scène inclinée (datant de 1985) par une nouvelle scène horizontale, qui serait plus adaptée aux techniques de scénographies actuelles. Il s'agit de travaux très complexes et coûteux, nécessitant le remplacement de l'entièreté de la structure du plateau de scène. Si la CRMS comprend la volonté de la Monnaie d'adapter ses infrastructures aux exigences actuelles en matière de scénographie, elle s'interroge toutefois sur la durée de vie très limitée des infrastructures existantes, installées dans les années '80. En tout état de cause, ces travaux ne pourraient avoir un impact négatif sur des parties anciennes du Théâtre.

### **AXE 3 : GESTION ECONOMIQUE DES BIENS ET DES ENERGIES**

De manière générale, la Commission souscrit au principe d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour autant que les interventions prévues dans ce cadre soient compatibles avec la bonne conservation du patrimoine. Pour ce qui concerne l'impact sur le patrimoine, elle attire en particulier l'attention sur les interventions qui concernent les façades du bâtiment administratif (rue Léopold) ainsi que des anciens ateliers Vanderborght (rue du Fossé aux Loups). Bien que non protégées, ces biens relèvent d'un intérêt patrimonial manifeste et, à un tout autre niveau de la scénographie de la ville. Ils méritent une approche nuancée et subtile permettant de préserver leurs caractéristiques. A cette fin, la CRMS émet les recommandations suivantes.

#### **Immeuble sis 23, rue Léopold**

L'immeuble fait partie de l'ensemble néoclassique qui a été conçu par l'architecte Damesme en 1817-1879. Les n°s 5-7 et n°23 sont axés sur les rues longeant latéralement le Théâtre et en constituent le fond de perspective. En 1921, la façade du n°23 a été transformé par l'architecte Van Nerom pour le propriétaire de l'époque, le Crédit Mutuel Hypothécaire (aménagement de lucarnes, placement de balcons au 2<sup>e</sup> étage, agrandissement du balcon axial du bel-étage, placement de grilles devant les baies du rez-de-chaussée, etc.). Depuis 1998, le bâtiment est occupé par la Monnaie (administration).

Le Masterplan prévoit la restauration de la façade avant de cet immeuble en procédant notamment au remplacement de la totalité des châssis par des châssis plus performant ainsi qu'à l'enlèvement des grilles du rez-de-chaussée.

La Commission encourage la restauration de la façade mais estime qu'il n'y a pas lieu d'effacer certaines traces de la transformation de 1921, notamment les grilles du rez-de-chaussée qui sont de belle facture. Elle demande de préserver ses éléments. Pour ce qui concerne les châssis qui seraient « de styles hétéroclites », elle demande de les documenter. S'ils présentent un intérêt ou si leur état de conservation ne nécessite pas leur remplacement systématique, elle préconise d'améliorer leur performance en travaillant sur leur vitrage et leur étanchéité.

#### **Anciens magasins Vanderborght rue du Fossé aux Loups**

Les magasins Vanderborght ont été construit entre 1932 et 1935 par les architectes Govaert et Van Vaerenbergh. Malgré le fait qu'il ne soit pas classé, cet ensemble monumental (s'étendant sur toute la profondeur de l'îlot, depuis la rue de l'Ecuyer jusqu'à la rue du Fossé aux Loups) est un témoin représentatif de l'architecture moderne et relève un intérêt incontestable sur le plan patrimonial. Du côté de la rue du Fossé aux Loups le bâtiment a connu deux campagnes d'extension importante (en 1961 et 1963). Si ces transformations ont effacé la dissymétrie



caractéristique de la composition d'origine de la façade, elles en ont toutefois respectés les autres caractéristiques (même rythme, gabarit, matériaux, etc.).

Pour améliorer la performance énergétique du bâtiment, le Masterplan propose de remplacer « à l'identique » les châssis en acier d'origine par des châssis en acier à coupure thermique et double vitrage (avec des profilés présentant les mêmes sections), à l'exception des châssis de la cage d'escalier et de la partie arrondie de la façade. La CRMS déconseille le remplacement des châssis d'origine dont la finesse pourrait difficilement être reproduite par les nouveaux châssis. Elle préconise de poursuivre l'étude sur ce point et d'améliorer la performance des châssis existants plutôt que de les remplacer.

Enfin, il serait regrettable de perdre l'enseigne verticale « Vanderborgh » et de la remplacer par une nouvelle enseigne « la Monnaie – De Munt » car ces grands magasins étaient une véritable institution de la vie bruxelloise.

#### **AXE 4 : SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

Les interventions prévues pour augmenter la sécurité des personnes et des biens ne soulèvent pas de remarques particulières de la part de la CRMS au stade actuel du dossier. Les détails des opérations programmées dans ce cadre devront toutefois être fournis afin de mieux mesurer leur impact éventuel sur le Théâtre de la Monnaie et en particulier sur les parties classées.

**Pour conclure, la Commission demande de poursuivre l'étude du Masterplan. Une attention particulière doit être apportée au renouvellement du système HVAC de la salle de spectacle et au nouveau système de manutention des décors. Elle se tient à la disposition de la DMS, du maître de l'ouvrage et des auteurs de projet pour poursuivre la réflexion sur ces points et sur l'évolution du Masterplan en général. Concernant la concrétisation du Masterplan dans les années à venir, la CRMS estime que le planning devrait indiquer un ordre de priorité des interventions.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M. L. ROGGEMANS  
Présidente